



Reconnue d'utilité publique



## LIVRET D'ACCUEIL

---

Résidence autonomie - **Seyssinet-Pariset**

Les Saulnes



## Bienvenue à vous !

Toute l'équipe de la résidence autonomie *Les Saulnes* vous souhaite la bienvenue.

Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous apporter au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de la résidence, la manière dont se déroulent les repas, les activités qui vous sont proposées.

Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Confort et sécurité sont les buts de notre travail et de notre présence à vos côtés, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

**La direction**



L'établissement propose 58 places en hébergement permanent.



## Votre cadre de vie

Située à Seyssinet, à proximité de Grenoble, la résidence autonomie *Les Saulnes* bénéficie d'un environnement dynamique et animé.

Elle doit son nom aux ruisseaux qui coulaient devant l'établissement.

Elle propose 58 appartements.

Tous les membres de l'équipe sont des professionnels compétents et formés pour que vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule en toute sécurité et dans le respect de vos droits et de vos libertés.



## Chez vous, pour vous

D'une superficie de 33 à 55 m<sup>2</sup>, tous les logements sont équipés d'une kitchenette ainsi que d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Pour que vous vous sentiez en toute sécurité dans votre logement, nous mettons à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Vous avez la possibilité d'aménager votre appartement à votre guise avec votre mobilier, vos objets personnels, et d'apporter votre téléviseur et votre téléphone (installation à votre charge). Vous pouvez également, sous certaines conditions,

amener votre animal de compagnie.

Dans votre logement, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir, partir en week-end ou en vacances. Prévenez-nous simplement lorsque votre absence est supérieure à une journée.

## À savoir

---

- **L'entretien** des parties communes est réalisé quotidiennement par les équipes de l'établissement. Vous êtes responsable du nettoyage de votre logement avec l'aide de prestataires extérieurs si nécessaire (frais à votre charge).
- **Les travaux quotidiens** de la résidence et du jardin sont pris en charge par l'agent d'entretien.
- Vous disposez d'une boîte à lettres à votre nom dans le salon : le facteur y dépose directement **votre courrier** au quotidien. Vous pouvez déposer dans une boîte à lettres dédiée les courriers affranchis que vous voulez envoyer.
- Vous pouvez faire appel aux intervenants extérieurs que vous souhaitez pour **votre bien-être** (coiffeur, pédicure, etc.).
- Vous pouvez déposer **vos objets de valeur** dans le coffre de la résidence.





**Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.**

## Votre bien-être

Les salariés de la résidence autonomie *Les Saulnes* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, l'animation et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier** comprend des cuisiniers, des agents de services logistiques et un agent d'entretien.
- **L'équipe d'animation** comprend une animatrice, secondée par l'équipe des agents logistiques et des intervenants extérieurs.
- **Le service administratif** comprend, outre la direction, une responsable de site et une secrétaire pour répondre à vos demandes.

## Vos repas

Vous pouvez déjeuner au restaurant de la résidence du lundi au samedi à 12h. Le dimanche, et sous conditions en semaine, vous pouvez commander des paniers repas.

Nous garantissons des menus variés et équilibrés qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez. Il suffit d'en informer le secrétariat au préalable.

Les personnes qui déjeunent au restaurant le midi ont la possibilité de commander un potage pour leur dîner.

## Vos activités

Quelles activités préférez-vous ? Des ateliers pour exercer votre mémoire ? Des activités manuelles comme la peinture ? Ou encore confectionner un gâteau, participer à une chorale, pratiquer de la gymnastique douce pour vous maintenir en forme ?

Notre programme d'animations est varié : ateliers mémoire, chant, jeux de société, travaux manuels, repas dansants ou à thème, gymnastique adaptée, yoga du rire, jardinage, sorties au parc, au théâtre, au cinéma, à des expositions...

Des rencontres peuvent être organisées avec les élèves des écoles voisines, les résidents de maisons de retraite du secteur, des bénévoles et les habitants du quartier.

Toutes ces activités sont proposées et mises en place par un animateur professionnel pour prévenir la perte d'autonomie tout en prenant du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer.

Une commission d'animation se réunit régulièrement pour recueillir vos avis et vos suggestions.

Le programme des activités est affiché dans le hall d'entrée et sur les panneaux d'information dans les étages de l'établissement.

**Toutes les activités sont proposées dans le seul but que vous y preniez du plaisir.**





Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

## Un accompagnement de qualité

L'établissement *Les Saulnes* étant une résidence autonomie, substitut du domicile, vous pouvez faire intervenir les services d'aide ou de soins de votre choix.

Vous avez, par ailleurs, l'entière liberté de conserver ou de choisir votre médecin traitant.

Sachez également que *Les Saulnes* font partie du réseau de gérontologie local

composé d'organismes sociaux ainsi que d'établissements et de services de soins publics et privés locaux.

N'hésitez pas à consulter la direction avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.



# Accueil et prise en charge

---

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer.

Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant ;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition).

Les tarifs complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée à l'aide sociale.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement sociale (ALS) ;
- l'aide sociale ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Cette assurance couvre votre responsabilité civile.

**L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.**

# Une équipe à l'écoute

---

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 9h à 12h et de 14h30 à 18h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **Conseil de la Vie Sociale** qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées dans le hall d'accueil).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet d'accompagnement. Il vous permettra de faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la notice d'information relative à la personne de confiance et le règlement de fonctionnement de l'établissement.

En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits. Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977.

## Données personnelles informatisées

- La Fondation Partage et Vie procède, dans le cadre de son activité, au traitement des données à caractère personnel de ses usagers, le cas échéant, de leurs représentants légaux, et de celles de ses collaborateurs (salariés, prestataires, etc.).
- Les personnes concernées ont un droit d'accès à leurs données et à leur rectification. Elles ont également le droit d'en obtenir la portabilité, ainsi que la limitation du traitement qui en est fait et ont, dans certains cas, le droit de s'opposer audit traitement et d'obtenir l'effacement des données les concernant.



Juin 2019. Crédit photo: Pierre Faure.  
Réalisation: land'M.

## **Les Saulnes** **Résidence autonomie**

83, rue de l'Industrie – 38170 Seyssinet-Pariset  
Téléphone : 04 76 84 42 00 – Fax : 04 76 84 42 03  
Courriel : [lessaulnes@fondationpartageetvie.org](mailto:lessaulnes@fondationpartageetvie.org)



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 121 établissements et plus de 6 300 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



[fondationpartageetvie.org](http://fondationpartageetvie.org)